



Appui au règlement pacifique des litiges fonciers

A remplir par le Bureau d'Appui au Comité de Pilotage			
Réunion nº: 04/07	Date de la réunion: Le 20 mars 2007		
Point no: 1	Projet:BDI/F/1		

Au : Comité de Pilotage conjoint du Fonds de Consolidation de la Paix du Burundi	Date de soumission: le 16/03/2007		
De : Commission Nationale des Terres et Autres Biens et HCR	Contact: Numéro de téléphone, courrier électronique : E-mail: ntigwihisha @ yahoo. Fr Tél. 25 5957 / 844 744		
Via : Equipe d'experts du Comité de Pilotage	Contact: +257223423 E/ mail :nahaado@yahoo.fr		
Si approuvée, la présentation proposée aboutira à: la poursuite du Projet existant Un nouveau Projet Autres (Préciser)	La présentation proposée est le produit: \(\text{ d'un travail conjoint des Autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du Fonds de Consolidation de la Paix pour le Burundi \(\text{ Autres (Préciser)} \)		
Intitulé du Projet : Appui au règlement pacif	ique des litiges fonciers		
Montant des fonds du FCP demandé pour le Proj			
Montant des charges indirectes demandé: 7 %			

Formulaire de Présentation du Projet

1. Historique

Depuis l'indépendance, le Burundi a connu des crises socio politiques qui ont contraint des milliers de Burundais à quitter leurs terres et à abandonner leurs biens pour s'exiler à l'extérieur du pays ou dans des camps de déplacés intérieurs. Le retour progressif de la paix, a entraîné le rapatriement de plus de 300.000 Burundais depuis 2002. Ces rapatriés souhaitent retourner dans leurs propriétés et recouvrer leurs biens. Or beaucoup de leurs anciennes propriétés sont aujourd'hui occupées par d'autres personnes, et d'autres biens ont été spoliés ou détruits.

Cette situation crée des tensions au sein de la population et hypothèque les chances de réussite du processus de paix. Pour faire face aux problèmes fonciers issus de la vague des réfugiés qui rentrent et pour créer les conditions favorables d'une réinstallation des déplacés intérieurs, le Gouvernement a créé le 4 mai 2006 une Commission Nationale des Terres et Autres Biens.

2. Raison d'être du Projet

Pour établir une base solide de prévention et de résolution des conflits fonciers, la Commission a besoin de ressources pour couvrir l'ensemble du territoire et élaborer une base de données complète qui jettera les bases pour une réinstallation durable et pacifique. La Commission doit urgemment aider les sinistrés les plus vulnérables (notamment les veuves, les orphelins, les Personnes Vivant avec le VIH/SIDA, etc.) à retrouver leurs terres par une approche communautaire et pacifique de résolution des conflits.

L'objet du projet est d'aider la Commission à être opérationnelle et d'entamer le règlement des conflits fonciers les plus urgent notamment ceux liés à la réinstallation de ces sinistrés. Ce projet s'inscrit dans le cadre plus global du travail de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens, et les résultats qu'il permettra de réaliser serviront de levier pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités prévues par la Commission.

3. Evaluation technique des propositions par l'Equipe d'experts au Comité de Pilotage

Fournir une synthèse concise de l'évaluation de la proposition faite sur base des critères suivants:

	Critères absolus pour l'acceptation du projet	
(1)	Le Projet se réfère directement au Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix au Burundi.	1 \[2 \[3 \] *
(2)	Le Projet répond aux besoins immédiats de consolidation de la paix	1 🗆 2 🗔 3 🖂
(3)	Le Projet implique des acteurs et/ou institutions qui ont rôle réel ou un rôle potentiel dans la consolidation de la paix	1 🗌 2 🔲 3 🔀
(4)	Le Projet ne fait pas double emploi avec des activités menées par d'autres acteurs	1 🗆 2 🗔 3 🖂
(5)	Les résultats attendus et l'impact du projet s'inscrivent dans une dynamique de durabilité	1 🗆 2 🗆 3 🖂
(6)	Les risques lies à l'exécution du projet sont d'un niveau acceptable.	1 🗌 2 🖂 3 🗍
(7)	Les liens entre les résultats et le budget sont consistants.	1 🗌 2 🔲 3 🖂
7	Critères additionnels pour l'examen du projet	
(8)	Le Projet cible ou implique des bénéficiaires sur qui la consolidation de la paix a un impact	
(9)	Le projet s'inspire des expériences existantes au Burundi ou dans la sous région.	
(10)	Le Projet vise à construire ou renforcer des capacités et/ou initiatives 1 2 3 locales/nationales de consolidation de la paix.	
(11)	Les structures gouvernementales et/ou autres entités de mise en œuvre ont la capacité d'exécuter le Projet et de produire les résultats attendus dans les délais.	
(12)	Les bénéficiaires ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du Projet.	
(13)	Le Projet prévoit la participation des bénéficiaires dans sa mise en œuvre et dans son évaluation	
(14)	Le Projet peut être exécuté dans les 12 mois et atteindre les résultats attendus	
(15)	Le projet prend en compte les préoccupations transversales tels que le Genre, le VIH/SIDA, l'Environnement.	1 🗆 2 🗆 3 🖂
* 1. I	Peu, 2. Partiellement, 3. Complètement Capacité de mise en œuvre du Projet Engagements estimés (\$) Décaissements estimés (\$) 500 000 200 0	
\boxtimes	Projet approuvé par le Ministère responsable	
Le	1 Mars 2007	

4. Examen administratif par l'équipe d'experts au Comité de Pilotage

Vérifier le contenu du format de proposition de Projet

	Page de garde (première page)	Oui 🖂	Non 🗌
	Cadre logique de travail	Oui 🖂	Non
	Justification du Projet	Oui 🔀	Non _
	Arrangements de gestion du Projet	Oui 🔯	Non
	Analyse des risques et hypothèses	Oui 🔀	Non _
	Budget	Oui 🛛	Non _
	Rapport(s) Final et/ou Périodiques (pour f	inancement additionnel unique	ment)
_	rapport(o) I mai ou ou I ontourques (pour	Oui 🗍	Non 🖂
	Frais de Gestion	Oui 🖂	Non 🗍
	riais de Gestion	Oui 🖂	NOII
Fa	ire une évaluation/commentaire concis(e,		
	La possibilité réelle d'une mise en œuvr	e sur un an	
Possible	, tout en insistant sur le besoin de ren	forcer les canacités	des membres de
		orcer ies capacites	des memores de
la Comn	nission aussitôt que possible.		
			at the state of th
0	Frais de soutien indirect des agences		
7 % de F	Frais de Gestion		
100	*		
10			
7			*
	Enguera cón énal de la muis entation de l	Quaint	
	Examen général de la présentation du l	rojei	
Recomman	dations		
Recomman	aations		
			*
Approbati	on		
			1 2
			1,

6. Décision du Comité de Pilotage du FCP pou	ır le Burundi				
Approuvé pour un budget total de \$ 700,000 Approuvé avec modifications/conditions Renvoyé avec la remarque de le rendre conforme aux termes de référence Reporté Rejeté					
Motif/Remarques					
S.E.Monsieur le Réprésentant Executif du Secrétaire Général	S.E.Monsieur l'Ambassadeur Antoine Baza				
Youssef Mahmoud					
7. Action prise par le Coordonnateur Exécuti Consolidation de la Paix à New York (MI					
	sitions des mémorandums d'entente entre les icipantes des Nations Unies; et en conformité as échéant)				
Coordonnateur exécutif du Bureau MDTF, N	TEW YORK				
Signature	Date				





FONDS FIDUCIAIRE DES NATIONS UNIES POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX AU BURUNDI

Entité(s) des Nations Unies participante(s) : UNHCR	Ministère ou autre Entité Nationale Commission Nationale des Terres et Autres Biens :
Directeur du Projet Nom: Abbé Aster KANA Adresse: B.P. 6224 Téléphone: 25 5957 E-mail: ntigwihisha @ yahoo.fr	Président du groupe d'experts Nom: S.E.Monsieur l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO Adresse: Directeur du Département Chargé des Organisations Internationales au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale – Bureau No 28 Téléphone: 751 951 ou 22 34 23 E-mail: nahaado@yahoo.fr
Titre du Projet : Appui au règlement pacifique des litiges fonciers.	Lieu du Projet : Les 17 Provinces du Pays.
Description sommaire du Projet :	Coût total du Projet : 1.600.000\$
Le rapatriement de plus de 300 000 Burundais, depuis 2002, démunis de leur propriété, souvent occupés par d'autres personnes ou détruites, est une source potentielle d'un nouveau conflit. Ce risque avait déjà été identifié par les partis à l'accord	Fonds de consolidation de la Paix : 700.000\$ Contribution du Gouvernement : 800.000\$
d'Arusha et repris dans la Constitution. Pour répondre à ces défis et faciliter le retour des rapatriés et les déplacés internes, le Gouvernement a créé en date du 22 juillet 2006, une Commission	PNUD: 100.000\$ Total: 1.600.000\$
Nationale des Terres et Autres Biens. Le projet renforcera les capacités de la Commission qui fera l'état des lieux et entamera le règlement des conflits fonciers les plus urgent notamment ceux liés à la réinstallation des sinistrés des plus vulnérables.	Durée du Projet : 12 mois

But du Projet: Le règlement pacifique des litiges fonciers contribue à une réintégration durable des sinistrés et à une coexistence pacifique au sein des populations.

Résultats Principaux Immédiats :

- 1. Les capacités institutionnelles de la Commission Nationale des Terres et Autres Biens sont renforcées, en particulier dans le domaine de la gestion des conflits fonciers.
- 2. Un Système de règlement des litiges fonciers basé sur une approche communautaire et favorisant la réconciliation est mis en place et testé.
- 3. Le règlement des contentieux fonciers en cours est simultanément initié pour permettre aux sinistrés les plus vulnérables d'accéder à la terre pour leur réinstallation

Les activités clés

- 1. Renforcement des capacités institutionnelles de la Commission
- 2. Enregistrement des litiges fonciers et récupérations des terres domaniales irrégulièrement acquises.
- 3. Initier la résolution des litiges fonciers pendants et nouveaux au profit des sinistrés les plus vulnérables (notamment les veuves, les orphelins, les Personnes Vivant avec le VIH/SIDA, etc.)

Date de révision par le groupe d'experts : 14 Mars 2007

Date d'Approbation par le Comité de Pilotage Conjoint ____ Le 20 Mars 2007_____

Commission Nationale des Terres et Autres Biens Oct. UNHCR